



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Culture et de la Communication

Secrétariat général

**Service de la coordination des politiques culturelles
et de l'innovation**

**Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la
technologie**



Pratiques scientifiques et techniques au regard des politiques culturelles : questions et enjeux

Appel à projets de recherche 2015

Paris, octobre 2015

SOMMAIRE

1- Question posée.....	3
2- Explicitation du cadre conceptuel et de la démarche.....	3
3- Thèmes proposés aux équipes.....	5
4- Entrées proposées.....	7
Fiche de synthèse	13
Annexe : Présentation de l'OCIM.....	14

Cet appel à projets de recherche vise à explorer les questions et les enjeux ouverts par les pratiques des sciences et des techniques au regard des politiques culturelles. Il se fonde sur le constat que le nouvel intérêt porté par le MCC à la culture scientifique technique et industrielle (CSTI) entretient des liens avec l'intérêt porté à d'autres types de cultures, notamment artistiques ou patrimoniales. Il s'inscrit dans le développement de relations entre le ministère de la Culture et de la Communication (MCC) et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) liant « recherche culturelle et culture scientifique¹ ».

Cet appel, initié par le Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation (SCPCI)/Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie (DREST) du MCC, est élaboré conjointement avec l'Office de coopération et d'information muséales (OCIM), service général de l'Université de Bourgogne, administré en cotutelle par celle-ci et le MENESR. L'OCIM assure la mise en œuvre et le suivi de cet appel.

1- Question posée

Au sein du MCC, la CSTI se situe à la croisée de champs disciplinaires artistiques et scientifiques et touche aussi bien les secteurs du patrimoine, de la création que des médias et des industries culturelles. Elle est placée sous le signe des « sciences pour et avec la société ». Certaines structures, comme les musées, les monuments historiques, les sites du patrimoine industriel et les archives proposent des actions de médiation à caractère scientifique et culturel. Dans le domaine du patrimoine, la CSTI est intégrée sous l'angle du patrimoine matériel, monumental et immatériel. Les événements présentés par les institutions culturelles et patrimoniales, les expositions des musées et les programmations culturelles qui les accompagnent, les réflexions des bibliothèques et médiathèques sur l'offre en ouvrages scientifiques et techniques, montrent la multiplication des approches hybrides. Sur tout le territoire national de nombreux acteurs mettent en œuvre des actions de médiation dans le domaine de la CSTI, notamment les muséums, les centres de science et les associations d'éducation populaire. Le succès rencontré par ces pratiques rejoint l'intérêt manifesté envers des formes de recherche, par exemple en art ou en architecture, qui dérogent aux canons académiques et envers des modes de diffusion susceptibles de toucher les publics les plus larges. Les pratiques qui se développent ainsi à l'initiative d'institutions, d'associations, de laboratoires de recherche et qui mettent souvent ceux-ci en relation, prouvent que les cultures scientifique et technique, artistique, patrimoniale peuvent se développer ensemble, en mettant au cœur de ce développement leurs liens avec la société. La « culture » est alors prise dans son acception la plus large, incluant ses dimensions anthropologiques, la science et la technique et sa portée politique. La CSTI est ainsi un levier pour le développement des territoires et un puissant vecteur de cohésion sociale puisqu'elle touche des publics parfois éloignés des structures culturelles et éducatives.

Dans ce contexte, la question posée par cet appel est la suivante :

Comment s'articulent les pratiques scientifiques et techniques et les politiques culturelles ? Quels questionnements, déplacements, croisements, conflits suscite cette articulation ? Quels nouveaux enjeux apparaissent ? En particulier dans quelle mesure les pratiques de CSTI permettent-elles d'appréhender une prise en compte de la complexité de la société ?

2- Explicitation du cadre conceptuel et de la démarche

La question de la transformation des politiques culturelles en réponse aux bouleversements sociétaux, aux nouvelles exigences de prise en compte de la diversité culturelle et à la mise en débat de l'universalisme républicain, a été abordée par de précédents appels à projets de recherche transversaux du MCC², en 2011, 2013 et 2014. Ces appels ont montré l'intérêt d'une démarche interculturelle au sens large. Elle est entendue ici comme un outil de questionnement, associant dans la notion de culture ses différentes dimensions – anthropologique, artistique, patrimoniale, scientifique, technique et industrielle-, s'inscrivant

1-Programme 186 de la Mission interministérielle de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2-Ces appels ont été lancés par le Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie (Secrétariat général/ Service de la coordination des politiques culturelles et de l'innovation)

dans des pratiques et ouvrant la possibilité de nouvelles connaissances et de nouvelles relations sociales. Le présent appel s'inscrit dans les acquis de cette démarche.

Il propose d'approfondir plus particulièrement l'articulation entre les pratiques des sciences et techniques et les autres pratiques culturelles ainsi que leurs relations avec la société.

La question sous-jacente au présent appel à recherche est celle du rôle des institutions agissant dans le champ de la culture (scientifique, technique et industrielle, patrimoniale, artistique...), dans la création du commun, à partir des complexités contemporaines, donc de leur capacité à dépasser la reconnaissance de la diversité et à traiter ce qui fait débat, divergence. Aussi la notion même de « CSTI », tout comme celle de « culture patrimoniale », prises dans leur singularité supposée, méritent-elles d'être interrogées. Il s'agit donc, dans la poursuite et l'approfondissement de cette démarche, de partir de situations concrètes que vivent les acteurs de la culture, d'expériences qu'ils mènent ou auxquelles ils sont associés, qui mobilisent des conceptions et des pratiques de la culture scientifique, technique et industrielle et de les interroger dans le cadre d'un processus de recherche collaboratif.

Aussi le présent appel à recherche met-il en avant le principe d'une démarche partagée, d'un questionnement réciproque et d'une coproduction de savoirs entre institutions, chercheurs et monde associatif.

Le principe de démarche partagée doit être posé en amont, sous la forme d'un partenariat des institutions, des chercheurs, des associations, pour des recherches nouvelles, des états des lieux, des recherches-actions, des projets expérimentaux. Il s'agit donc de faire bouger les lignes habituelles de recherches, où le chercheur considère son objet d'étude comme extérieur aux modalités de la recherche et où l'institution considère le chercheur comme un prestataire de service guidé selon ses besoins.

Les candidats devront donc veiller à préciser les modalités d'alliance qu'ils auront choisies et à les justifier sur l'ensemble de la conduite de la recherche, y compris dans les étapes de suivi, de restitution et d'évaluation.

L'émergence de nouveaux champs de connaissances et de nouvelles formes d'action

De telles dynamiques favorisent un questionnement issu des pratiques des acteurs de terrain. Elles nourrissent aussi nécessairement l'action, tant en amont, dans la définition des projets scientifiques et culturels, que dans la mise en place et l'évaluation des actions. Pour le monde de la recherche en sciences humaines et sociales, la conduite de chantiers se situant à l'articulation entre les problématiques communes aux musées, muséums, centres de culture scientifique et technique, centres d'archives, bibliothèques/médiathèques, peu travaillées dans leurs dimensions transversales, et d'autres composantes culturelles - artistiques et littéraires, d'éducation populaire...- peut être très fructueuse. Elle peut ouvrir des champs d'investigation nouveaux tout en permettant de tester de nouvelles méthodes et de nouvelles approches.

Le monde associatif participe aussi à cette démarche partagée, dans ses composantes les plus diverses : associations menant des travaux de recherche tout en se situant dans une logique d'action et de projet, associations de médiation ou de formation coopérant avec des institutions, associations intervenant directement avec les populations pour faire patrimoine ou participant directement à la collecte et la constitution de fonds, associations se mobilisant sur les questions de revendications mémorielles. Souvent partenaires des institutions patrimoniales et culturelles, très actives dans le champ de la culture scientifique et technique, proposant parfois des projets alternatifs, elles paraissent encore peu connues du monde de la recherche, voire de celui des institutions elles-mêmes. Pourtant, elles jouent un rôle essentiel dans l'émergence d'attitudes ou de questions nouvelles, dans la prise en compte de la CSTI, dans le développement de nouveaux processus de construction des connaissances, dans la constitution des publics en sujets agissants.

Aussi toute réponse au présent appel à projets devra-t-elle être portée par une équipe comportant au moins deux composantes parmi les trois mentionnées : laboratoires de recherche académiques, institutions et associations.

3- Thèmes proposés aux équipes

L'appel prend aussi acte de la volonté du MCC d'inscrire le développement de la culture et du patrimoine scientifiques, techniques et industriels dans un cadre inter-ministériel plus affirmé, concrétisé par la création du Conseil national de la Culture scientifique, technique et industrielle (CNCSTI), placé auprès des ministres chargés de la culture et de la recherche. La culture scientifique, technique et industrielle est l'objet de réflexions transversales comme en témoignent les travaux d'organismes tels que l'Office de coopération et d'information muséales et son Observatoire du patrimoine et de la culture scientifiques et techniques³.

La CSTI est ainsi un atout culturel dans la perspective du développement d'une société de la connaissance prenant en compte les apports du plus grand nombre. La démarche et les questions proposées aux équipes contribuent à une meilleure visibilité de l'inscription de l'action du MCC dans les enjeux sociétaux portés par les territoires.

Cet appel s'inscrit dans une triple dynamique :

- le large écho auquel ont donné lieu des initiatives médiatisées dans le champ de la CSTI en 2015 (Colloque Science and you/ Journées Hubert Curien. Université de Lorraine. Juin 2015 ; 33^e Congrès de l'Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle -AMCSTI. Annecy. Juin 2015).
- la dynamique suscitée par la démarche participative, incitative et exploratoire mise en œuvre par le MCC dans le cadre des appels ayant pour thème les pratiques interculturelles.
- l'intérêt rencontré par les entrées prioritaires proposées dans l'appel 2014⁴, centrées sur la CSTI et les pratiques et l'éducation artistiques et culturelles (EAC). Les réponses portant sur ces sujets incitent à la fois à poursuivre leur exploration et à préciser le questionnement en lien avec les pratiques propres à la CSTI.

Nous choisissons donc d'approfondir la réflexion sur ces deux thèmes - leurs pratiques, leurs conceptions, leurs effets - sous l'angle d'une démarche interculturelle prise comme outil de questionnement. Cette démarche associe dans la notion de culture ses différentes dimensions : anthropologique, artistique, patrimoniale, scientifique, technique et industrielle. Elle s'inscrit dans des pratiques et des processus, et en fait le fondement des analyses et des propositions. Par la diversité des acteurs partie prenante de la recherche, elle favorise des déplacements de points de vue. Le présent appel s'inscrit dans les acquis de cette démarche.

Cet appel propose d'approfondir plus particulièrement deux points :

- **les relations entre les pratiques de la CSTI et les autres pratiques culturelles (patrimoniales, artistiques et littéraires) ;**
- **les liens entre l'ensemble de ces pratiques et la société.**

Ces thèmes ouvrent plusieurs questions transversales :

La première question est centrée sur la notion de culture. Elle est présente dans la *culture* scientifique, technique et industrielle, dans l'éducation artistique *et culturelle*, dans la *culture* patrimoniale. Tout d'abord, il conviendrait de s'interroger sur les effets de l'affirmation de l'unicité ou de la diversité des cultures scientifiques, techniques ou patrimoniales : Comment la constitution de cultures distinctes « scientifique, technique et industrielle »⁵ ou d'une pluralité de cultures scientifiques, techniques et industrielles influe-t-elle sur les pratiques et sur les relations avec d'autres acteurs, d'autres cultures, voire

³ Créé par l'Office de coopération et d'information muséales (OCIM) en 2009, l'OPCST a tenu ses Deuxièmes Rencontres en novembre 2013 à Dijon. L'OCIM est un service général de l'Université de Bourgogne. Il est placé sous la double tutelle de cette Université et du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. cf. Annexe

⁴ Comment la création artistique et littéraire contemporaine s'intègre-t-elle aux pratiques patrimoniales ? Selon quels protocoles, avec quelle spécificité éventuelle ? Comment l'intégration du numérique dans le processus patrimonial concourt-elle au-delà de sa spécificité formelle, à des questionnements ou des pratiques caractéristiques ?

⁵ Colloque « Les Cultures Scientifique, Technique et Industrielle », ANRU, CNAM, 14/11/2013

s'y reconnaît?

De même, il est intéressant d'interroger cette dimension culturelle inscrite dans l'« éducation artistique et culturelle » : à quelle culture se réfère cette éducation lorsqu'elle est mise en relation avec des pratiques de collecte, de conservation, de valorisation concernant des domaines scientifique, technique ou industriel ? Dans quelle mesure cette éducation est-elle travaillée par la diversité des cultures, par leurs croisements, par des points de vue contradictoires exprimés par des pratiques artistiques et littéraires ? Quelles relations existent entre culture(s) scientifique(s), technique(s), industrielle(s) et patrimoine(s) ? Quels effets sur la distinction entre patrimoine matériel et immatériel ? Enfin, dans quelle mesure l'antinomie entre les pratiques industrielles soumises aux conditions de rentabilité et la créativité des pratiques artistiques et littéraires donne-t-elle lieu à de nouveaux modes de production ou de valorisation de patrimoines ? Il serait particulièrement intéressant d'analyser ces effets dans le contexte de territoires héritant de cultures techniques et industrielles et travaillés par de nouvelles approches telles que le design ou les outils numériques.

La deuxième question incite à mettre en perspective tant la/les cultures scientifiques, techniques et industrielles que l'éducation et les pratiques artistiques et culturelles avec les enjeux sociétaux. Elle vise à inscrire les questions précédentes dans le mouvement d'attentes des citoyens de prendre part à l'élaboration des savoirs et des décisions, d'être acteurs à part entière. La prise en compte de la dimension culturelle permet de ne pas limiter les techniques, notamment celles liées au numérique, à un usage instrumental. Il s'agit de questionner la façon dont ces techniques, en lien ou non avec des démarches artistiques, rendent possible la prise en compte des savoirs et des réflexions présents dans les institutions, dans les organismes de recherche et la société, pour concevoir des projets collaboratifs.

Dans les recherches et les expérimentations auxquelles ces projets collaboratifs peuvent donner lieu, il s'agira donc d'analyser la façon dont les technologies modifient les pratiques et les rôles tant des institutions culturelles et patrimoniales, que des chercheurs, des associations et des populations. Modifient-elles pour autant la conception même des rôles de chacun des acteurs ?
Notamment :

Dans quelle mesure les pratiques portées par la/les cultures scientifiques et techniques changent-elles le regard porté sur les publics, sur les attentes et les compétences des populations ? Comment celles-ci sont-elles mises en relation avec les savoirs et savoir-faire des professionnels ? avec ceux des chercheurs ou des artistes ? Qu'est-ce qui est mis en débat, en partage ? Qu'est-ce qui fait conflit ?

Les pratiques portées par les cultures scientifique et technique modifient-elles le regard porté sur le contemporain et l'éphémère ou sur ce qui fait patrimoine ? Comment les observations, documentations, créations produites à travers des techniques spécifiques sont-elles prises en compte par les institutions et par les chercheurs ?

Quelle articulation existe-t-il avec d'autres formes d'inventaire, de partage, de valorisation, de diffusion : cohabitation, exclusion, conflits d'auteurs... ? Dans quelle mesure y a-t-il partage d'autorité ?

Quelle confrontation de regards sur l'histoire et la mémoire des territoires et des hommes qui y habitent ou y passent (guerres et conflits, échanges commerciaux et culturels, migrations et installations précaires...) est rendue possible ? Autrement dit, dans quelle mesure les pratiques reposant sur les cultures scientifique et technique peuvent-elles servir à rendre compte de la complexité des rapports à un territoire, à une histoire, à des mémoires, à opérer un croisement des points de vue ?

Une troisième question concerne les effets de mise au jour et de reconnaissance. Dans quelle mesure des pratiques culturelles, qu'elles soient artistiques, littéraires, scientifiques ou techniques favorisent-elles un questionnement interculturel sur les processus de reconnaissance, sur ce qui fait patrimoine, sur les instances, sur les acteurs qui sont légitimes pour en décider ? Dans quelle mesure des pratiques artistiques, littéraires, scientifiques ou techniques contemporaines, notamment des jeunes (musiques actuelles, graffiti, slam...) mettent-elles en évidence les histoires et les mémoires illégitimes, les impensés de ce qui (ne) fait (pas) patrimoine et les raisons d'une exclusion ou d'une dévalorisation de ces pratiques au nom du banal, du contemporain, de l'éphémère ? Par quels décalages, mises en perspective insolites, appels à des imaginaires,

recours à la dérision, à une violence symbolique ? Inversement, quels déplacements provoquent la prise en compte de ces pratiques, voire leur mise au centre de la démarche d' « éducation artistique et culturelle » appliquée au champ scientifique, technique et industriel, ou patrimonial ? Quel jeu mettent-elles entre institutions, chercheurs, associations ? Comment se renégocient les rôles entre liberté de création et contexte (scientifique, technique et industriel ou patrimonial) ?

Une quatrième question concerne la relation entre les dimensions artistiques et techniques. Une vision esthétique et restrictive domine, limitant les arts aux « œuvres d'art », aux « arts nobles ». Mais les arts peuvent aussi désigner des productions et savoirs techniques, dont les musées d'art et d'industrie, les écomusées, les muséums, les jardins botaniques ou spécialisés... sont les représentants. Dans quelle mesure les fonds de ces institutions sont-ils considérés comme des arts, comme du patrimoine ? Par qui (conservateurs ? Visiteurs ? Associations concernées ? Chercheurs et enseignants ? Collectivités territoriales ?...) et selon quels critères ? À quels débats et expériences donne lieu l'affirmation de l'acceptation ouverte des arts dans des centres ou autres organismes de culture scientifique et technique, dans des institutions culturelles ou patrimoniales ? Comment ces institutions, ces centres ou autres organismes se situent-ils face aux contraintes patrimoniales « objectives » et aux injonctions les plus normalisatrices ?

Une autre piste consiste à mettre en perspective la dimension technique et industrielle des arts et les processus de patrimonialisation ou plus largement de reconnaissance. Quelles différences de points de vue, quels conflits de légitimité existe-t-il sur les catégories utilisées et les présupposés auxquels elles renvoient ? Dans quelle mesure la prise en compte de la dimension technique et industrielle des arts contribue-t-elle à rendre perceptible la complexité d'un contexte, à favoriser des apports de connaissance et des changements d'interprétation, à initier de nouvelles pratiques, à construire de nouvelles légitimités ?

Enfin, il serait utile de se demander comment l'institution articule les différentes démarches : celles de la connaissance rationnelle - historique, sociale, scientifique et technique - sur un sujet et celles des expressions sensibles, personnelles du témoignage, de l'expression artistique dans sa subjectivité et sa sensibilité, qu'il s'agisse, de la photo ou du film d'amateur, du souvenir incarné dans un objet, un geste, un livre... Quel rôle est alors reconnu à ce langage sensible dans les pratiques relevant de cultures scientifiques, techniques et industrielles, à la construction de ce qui fait patrimoine, de ce qui est commun ou au contraire objet de différends ? A quel moment et dans quel contexte ? Dans quelle mesure est expérimentée une interculturalité des langages dans la relation art/science ? Quelles traductions interculturelles sont mises en œuvre ?

Pour préciser les possibilités de traitement de ces questions, quatre entrées sont proposées, qui offrent des points de vue sur les thèmes ci-dessus, dont l'intérêt a été validé par les recherches issues des appels précédents :

- La collecte et la valorisation des collections, fonds et documents
- Le territoire, la territorialisation
- Les acteurs
- La langue, les langues, la traduction

4-Les entrées proposées

1. La collecte et la valorisation des collections, fonds et documents

Les musées et muséums, les centres de culture scientifique technique, les centres d'archives, les bibliothèques et médiathèques ont en commun de devoir mener une politique de collecte et de constitution des fonds, collections, documents et/ou de diffusion de la recherche ... mais aussi de valorisation. De plus en plus, des laboratoires d'universités, des associations travaillant dans le champ des sciences et techniques rejoignent ces préoccupations. La collecte et l'acquisition, la conservation et la médiation sont confrontées à des mutations profondes : nouvelles demandes politiques, sociales, culturelles, économiques, transformations dans les modes de représentation et d'interprétation et dans les modes de valorisation. Cependant, l'aspect technique de la monstration de la recherche, de la collecte, de la conservation ou de la conservation-restauration est en général privilégié, alors même que toutes quatre sont liées à des pratiques sociales distinctes et qu'elles engagent des processus de légitimation différenciés. Les musées et muséums, les

centres de culture scientifique technique, les centres d'archives, les bibliothèques et médiathèques ont en commun de devoir mener une politique de collecte et de constitution des fonds, collections, documents... mais aussi de valorisation. De plus en plus, des laboratoires d'universités, des associations travaillant dans le champ des sciences et techniques ont la même préoccupation. La collecte et l'acquisition, la conservation et la médiation sont confrontées à des mutations profondes : nouvelles demandes politiques, sociales, culturelles, économiques, transformations dans les modes de représentation et d'interprétation et dans les modes de valorisation. Cependant, l'aspect technique de la collecte, de la conservation ou de la conservation-restauration est en général privilégié, alors même que toutes trois sont liées à des pratiques sociales et qu'elles engagent des processus de légitimation. **Comment la démarche interculturelle de questionnement et de croisement des points de vue travaille-t-elle le champ des légitimités culturelles ?**

Sélectionner

Longtemps, en France, la sélection des fonds et collections a correspondu aux fonctions traditionnellement dévolues aux institutions patrimoniales : proposer l'accès à une certaine forme d'universalité de l'œuvre humaine et participer de la fabrique du discours de l'identité nationale ou régionale. Ces fonctions ont amplement évolué au fil des dernières décennies, du fait de la complexification des sociétés, de l'interaction toujours plus manifeste entre création artistique et patrimoines, des changements que l'ère numérique entraîne dans l'accès aux collections et fonds artistiques et patrimoniaux et aux savoirs. En outre, les fonctions dévolues aux institutions culturelles, patrimoniales, aux organismes de culture scientifique, technique et industrielle ne répondent pas toutes au même cahier des charges.

Les questions ici portent sur le processus de sélection et les modalités de conservation, voire de conservation-restauration. Elles visent à cerner comment les logiques institutionnelles, les logiques scientifiques, techniques et industrielles, les logiques patrimoniales et les logiques de représentation travaillent les pratiques de constitution des fonds et des collections ainsi que la production des discours de légitimité ou d'illégitimité qui les sous-tendent. **Qui a le pouvoir de dire ce qu'il est légitime ou non de collecter et d'acquérir, d'inventorier, de présenter, de désherber, d'éliminer, de numériser ? Selon quels critères ?**

Le geste même de la collecte varie selon les différents dispositifs et contextes territoriaux. De quoi, de qui une collecte aujourd'hui doit-elle être représentative ?

Dans quel(s) contexte(s) et selon quelle(s) logique(s) les professionnels en charge de la constitution et de la gestion des fonds prennent-ils en compte la question des altérités, celle de la relation au sein d'une société, entre les sociétés, pour effectuer leurs choix ? Lorsque d'autres acteurs interviennent dans la collecte et la conservation, les complémentarités ou bien les conflits de légitimité s'articulent-ils autour d'un enjeu interculturel (éviter au nom de l'argument esthétique ; prise en compte, reconnaissance et visibilité des différences ; enjeux de négociation ; dynamiques de traduction culturelle) ? Quelle place tient la création artistique parmi ces modalités ? Précisément, l'art contemporain dans les organismes de culture scientifique, technique et industrielle, dans les institutions patrimoniales se voit-il dévolue une fonction qui manquerait aux collections ?

Situer

S'intéresser à la contextualisation des objets et documents constituant les collections des musées et muséums, les supports des activités des Centres de culture scientifique, technique et industrielle, les fonds des centres d'archives, des bibliothèques et médiathèques, c'est rappeler que l'objet fonctionne à l'intérieur d'un système de références et de représentations et se voit doté d'une légitimité dans un temps et un lieu précis. L'histoire même de son parcours jusqu'au statut d'objet « technique » ou « patrimonial » est souvent passée sous silence ou, pire encore, tronquée ou édulcorée. A cet égard, dans quelle mesure l'esthétisation des modes d'exposition tend-elle à se substituer à leur contextualisation ?

Les transformations que l'objet, ou le document, connaît dans ce déplacement ou parcours (physique, fonctionnel, symbolique) jusqu'à son classement comme élément technique ou patrimonial, sont également peu analysées. Enfin, la mise en relation de cet élément technique ou patrimonial avec le contexte de sa présentation et ses modes de représentation est peu questionnée. Pour les organismes de culture scientifique,

technique et industrielle, pour les institutions patrimoniales, les enjeux de contextualisation concernent non seulement la collecte, mais le classement, la documentation sur l'histoire de l'objet ou du fonds collecté. Les enjeux de contextualisation portent aussi sur la manière dont objets ou documents sont mis à disposition, exposés, historicisés (ou non), mis en relation avec d'autres éléments du fonds (ou non), dont ils sont relus aussi à la lumière des nouvelles réalités sociales et culturelles de l'époque.

Qu'elle porte sur les objets ou fonds collectés, sur leur présentation (l'offre), sur les relations avec les publics ou les médiateurs, la contextualisation conditionne la transmission et les pratiques. La recherche pourra s'intéresser à la manière dont ces pratiques découlent d'interactions, résultent d'un processus ou en initient.

Un questionnement peut également être développé par le biais d'une approche contemporaine : comment s'opère la césure (ou le dialogue) entre témoignages dits scientifiques ou patrimoniaux – plutôt les musées ou muséums, les archives ? – et langages virtuels d'aujourd'hui – plutôt les centres de sciences et les bibliothèques ? La césure est-elle si marquée ? Qu'est-ce qui mérite conservation ? Les centres de sciences prennent de l'âge et ont constitué des témoignages dits d'interprétation qui illustrent y compris l'histoire des sciences : faut-il les conserver, pour quels usages, qui doit le faire ? Les musées et muséums sont sur le terrain des enjeux de société, acteurs en phase avec des politiques de territoire, d'environnement, de pratiques hors les murs : comment se situent-ils dans ce contexte ? Comment sont-ils perçus ? Doivent-ils appliquer les mêmes protocoles (acquisition, collecte) que pour les fonds patrimoniaux ?

2. Le territoire, la territorialisation

La notion de territoire est généralement rattachée à une conception administrative, notamment en France. Le territoire est alors le cadre de mise en œuvre des politiques européenne et nationale, qui se complètent ou entrent parfois en conflit avec la demande politique locale en matière de patrimoine voire d'identité. Le territoire est géographique mais aussi mental, en termes de représentation ou d'appartenance. Les sciences sociales ont également mis en lumière l'aspect désormais fluctuant de la notion de territoire et le caractère mouvant des territoires, notamment en Europe où les mutations des mondes urbains et ruraux, la fin souvent décrite de la sédentarité et les changements qui en découlent dans les modes de vie, les processus de métropolisation et les phénomènes périurbains ont entraîné des réactions paradoxales, tantôt en rupture, tantôt en volonté de réaffirmation d'une conception identitaire fermée du territoire. Les territoires, aujourd'hui, ne peuvent être appréhendés comme des isolats, coupés des contextes spatio-temporels local, transfrontalier, régional, national, voire mondial. Ils sont devenus particulièrement poreux, en fonction de ceux qui les habitent, les traversent, y séjournent, y travaillent. Néanmoins certaines institutions ou pratiques entrent en tension avec la représentation que la société s'en fait. Ces évolutions invitent à interroger sous l'angle interculturel les logiques de fabrication et de reconnaissance propres aux organismes de culture scientifique technique et industrielle et aux institutions patrimoniales au niveau des territoires, leurs permanences ou transformations.

Demande sociale, commande politique

Ainsi, que l'on privilégie l'interprétation administrative ou que l'on adopte une compréhension plus large et plus fluctuante des réalités du territoire, il semble que les institutions culturelles et patrimoniales se trouvent souvent aux prises avec des injonctions contradictoires, qu'il importe d'analyser au plus près. Premièrement, dans les organismes de culture scientifique, technique et industrielle et dans les processus qu'ils mettent en œuvre avec d'autres acteurs, comment se traduisent ces injonctions identitaires nationales et locales ? Sont-elles compatibles les unes avec les autres ? Leur conflit produit-il des nœuds qui pourraient faire objet de débat ? Deuxièmement, l'injonction politique (nationale ou locale) prend-elle en compte l'injonction sociale, économique, culturelle, que l'on appelle parfois celle des publics, des usagers, des touristes, ou encore celle des entreprises autrement qu'au niveau de la réponse à l'offre ? Troisièmement, l'injonction normative internationale entre-t-elle en conflit avec la volonté de forger des pratiques ancrées dans les territoires et l'histoire des institutions ? Quatrièmement, qu'en est-il du désir transfrontalier ou transnational de créer des formes d'échanges culturels de savoirs et de savoir-faire dans le domaine de la CSTI, de « faire culture ou patrimoine commun » et de sa compatibilité, aujourd'hui, en Europe, avec le poids des logiques nationales ?

À partir de ces séries de questions, il s'agit d'abord de mieux comprendre de quelle nature sont les discours identitaires aujourd'hui portés (ou refusés) par les organismes de culture scientifique, technique ou industrielle au regard en particulier de ceux des institutions patrimoniales, quels sont leurs présupposés et quels sont leurs ressorts. Il s'agit ensuite de mieux connaître ce que sont les imaginaires territoriaux portés par ces institutions, s'ils sont statiques ou mouvants, s'ils prennent en compte les enjeux de frontières de façon dynamique ou bien nourrissent des logiques de séparation et de division.

D'autre part, la demande des élus à l'égard des institutions patrimoniales et culturelles est souvent forte, au niveau des territoires. Les musées et les muséums, les centres de culture scientifique, technique et industrielle, les centres d'archives, les bibliothèques et médiathèques participent du développement culturel et social, mais ils sont également des facteurs de rayonnement économique et de compétition politique. Existe-t-il, dans les territoires, une demande politique en direction de croisements entre la CSTI et d'autres pratiques culturelles? Si oui, comment est-elle prise en compte dans les cahiers des charges des institutions, voire dans leurs projets scientifiques et culturels ou d'établissement? Son traitement se limite-t-il à la médiation? Si tel est le cas, comment la médiation est-elle traitée? Est-elle pleinement intégrée aux services de conservation et associée à toute la chaîne scientifique et technique ou patrimoniale, ou bien, en quelque sorte, externalisée, avec des degrés divers allant d'une mutualisation des services des publics à une concession à des prestataires extérieurs (associations, intervenants ponctuels, etc.)?

Les mutations liées à la recomposition des territoires

Dans le mouvement de recomposition administrative du territoire national, une évolution des tutelles politiques et administrative se fait jour : régions compétentes en CSTI, intercommunalités davantage impliquées dans la gestion de grands équipements, nature du rôle « résiduel » des départements, politiques municipales subsistantes. Les modes de participation, les équilibres, les alliances entre institutions et services vont changer. Comment y réfléchir, comment contribuer à les aborder? Un état des lieux de l'existant et des perspectives envisagées serait souhaitable.

3. Les acteurs

Alors que la notion d'acteurs est souvent entendue au sens faible et désigne les professionnels par opposition aux publics, il est proposé ici de conférer à la notion d'acteur son sens plein de sujet agissant, incluant les publics. Ce choix est lié à la démarche interculturelle de recherche visant à concrétiser une égalité de position entre les participants, quelles que soient leur appartenance et leur formation. Il conduit à interroger les catégories dans lesquelles les institutions pensent les destinataires de leur action. Il importe donc d'envisager aussi les publics comme acteurs potentiels d'un projet commun et de questionner les pratiques qui devraient en découler, notamment en termes de formation des personnels. Enfin, d'autres acteurs, individuels et collectifs (par exemple, les communautés patrimoniales⁶, les collectionneurs amateurs, les réseaux sociaux), interviennent dans les politiques de construction et de valorisation d'éléments historiques, techniques, urbanistiques, animés d'un souci de reconnaissance sociale, culturelle, voire politique. Notamment, des organismes travaillant dans le champ des cultures scientifique, technique et industrielle sont partie prenante de ces actions et réflexions. Interroger leur rôle dans le renouvellement des approches culturelles –scientifiques et techniques, patrimoniales- paraît également une priorité. Conflits de légitimité, croisements de légitimités, nouvelles légitimités sont au travail.

Enjeux de métier, enjeux de participation, enjeux de partage

D'abord, face à ces nouvelles réalités, comment les professionnels, qui représentent souvent leur institution comme un espace-frontière, avec un "dedans" et un "dehors", conçoivent-ils leur rôle et leur métier? Sont-ils outillés et formés pour faire face à des modifications concernant ceux-ci? La question porte notamment sur les marges de liberté d'action à l'intérieur des limites imposées par le droit dans lequel les organismes de culture scientifique et technique, les institutions et services patrimoniaux s'inscrivent, et sur l'ouverture d'espaces de négociation.

⁶-Terme emprunté à la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005)

Ensuite, il importe de mieux connaître les nouveaux acteurs extérieurs aux institutions en tant que telles, les raisons pour lesquelles ils investissent le champ scientifique et technique ou patrimonial, les nouveaux rôles qu'ils s'attribuent et/ou qui leur sont reconnus, et de pouvoir évaluer ces formes de participation dans la perspective interculturelle. S'agit-il de demandes de reconnaissance mémorielle et patrimoniale, individuelle ou de groupe, d'introduction de voix plurielles dans les lectures et récits proposés par l'institution, et/ou même de logiques de construction de l'en-commun ? En s'interrogeant sur les effets de l'intervention du "public", il s'agit donc non seulement de mieux connaître la réalité de la réception et de l'appropriation, ses nouvelles formes, liées ou non aux innovations technologiques, mais aussi ses effets en propre sur les processus de reconnaissance. Il s'agit aussi de questionner la manière dont les institutions répondent à ces interventions, soit qu'elles les considèrent comme des demandes nécessitant une simple adaptation de l'offre, soit qu'elles les incluent plus fondamentalement dans leur perspective.

Les enjeux de partage des connaissances, y compris dans leurs modalités de production, sont aujourd'hui au cœur des politiques culturelles. En particulier, la création de données – inventaires, protocoles d'élaboration et de réalisation d'expos, démarches de médiation... - par les institutions, quelles qu'elles soient – musées et centres de sciences - ouvre-t-elle sur une politique d'open source, de démarches type Wiki : comment adapter les standards en cours ? Comment concilier ces modes participatifs et gratuits avec les logiques économiques de plus en plus prégnantes qui sont imposées aux institutions/associations/laboratoires ? Comment les pratiques professionnelles s'en trouvent-elles affectées ? Entre évaluation au sens économique et pratiques partagées, comment composent-elles ?

Médiation, réception

La réception des collections et des fonds dépend de la relation établie par les différents acteurs avec les publics. La médiation est entendue ici à la fois comme posture, qui engage tous les acteurs, et comme fonction, qui concerne plus spécialement l'exercice d'un métier. Si la médiation est une intelligence du rapport entre un patrimoine, une technique ou une science et un public, supposant la connaissance documentée de l'un et de l'autre, quelles différences existent entre des pratiques de médiation dites « culturelles », « artistiques » et « techniques et scientifiques » ?

Il paraît important aussi d'étudier l'incidence positive ou négative d'une médiation conduite en fonction des segments de publics qui lui sont désignés comme prioritaires ou "publics cibles", tout en se demandant qui définit le type de public jugé comme étant prioritaire. Dans la même ligne, quel est le type d'effet produit par l'externalisation de la médiation (associations, structures extérieures) ou encore par la mutualisation des services des publics sur la transmission et sur la réception ? Quelle est l'incidence sur la médiation d'une valorisation de la sensibilité et d'un appel privilégié aux émotions ? Il serait particulièrement utile d'étudier des pratiques diversifiées de médiation, qui inventent d'autres modes opératoires, et qui aident à repenser la notion de médiation.

Il est en outre important de décrire et d'analyser ce que sont les différentes postures aussi bien de médiation que des médiateurs et ce qu'elles impliquent. Les modalités de médiation et de réception tiennent-elles à des postures individuelles, à des subjectivités, ou à une redéfinition du métier lui-même ? Dès lors que l'on parle de métier, les médiateurs sont-ils perçus comme des acteurs à part entière des organismes de culture scientifique, technique et industrielle, des institutions culturelles et patrimoniales et, parce qu'ils se situent dans l'entre-plusieurs, entre les pouvoirs publics, l'institution et le public, entre les publics, entre les métiers et les usagers, etc. ? Comment situer leur fonction et leur pertinence aujourd'hui, et comment réfléchir à leur formation du point de vue de l'interculturel ?

4. La langue, les langues, la traduction

Si les langues sont désormais valorisées en tant que patrimoine immatériel et pleinement intégrées à la perspective de la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, elles sont rarement prises en compte comme cultures, dans la manière dont elles construisent et travaillent les représentations tant scientifiques et techniques que patrimoniales. Penser les langues comme culture conduit nécessairement aussi à penser les enjeux de traduction au sens de

l'explicitation des différences. La traduction, comme traduction culturelle, ouvre une voix fructueuse pour penser les déplacements de sens et le dissensus.

Dans le cadre de cet appel, il s'agit d'interroger les institutions, leurs cadres de références, leurs pratiques, leurs modes de communication : quelle place est faite aux différentes langues de France dans les organismes de culture scientifique et technique, dans les institutions culturelles et patrimoniales ? Quels problèmes les langues locales posent aux musées et muséums, aux centres de culture scientifique, technique et industrielle, aux centres d'archives, aux bibliothèques et médiathèques et à leurs partenaires dans la contextualisation, dénomination, explicitation des propos et références, objets ou expériences ? Langages techniques, médiation de la langue de la recherche ?

Fiche de synthèse :

1- Les objectifs de l'appel à projets de recherche

Cet appel à projets de recherche vise à explorer les questions et les enjeux ouverts par les relations entre pratiques des sciences et des techniques, et politiques culturelles : Comment s'articulent les pratiques scientifiques et techniques et les politiques culturelles ? Quels questionnements, déplacements, croisements, conflits suscite cette articulation ? Quels nouveaux enjeux apparaissent ? En particulier dans quelle mesure les pratiques de culture scientifique technique et industrielle (CSTI) permettent-elles une prise en compte de la complexité de la société ?

2- Le type de répondants et la formation des équipes

Cet appel à recherche s'adresse aux laboratoires de recherche, aux acteurs de la CSTI, aux institutions culturelles ou patrimoniales et aux associations. Il fait de la pluralité des partenaires un principe et une obligation. **Les projets proposés devront ainsi reposer sur une association entre au moins deux des trois types de partenaires. Il est donc demandé aux équipes répondantes, quelles qu'elles soient, laboratoires de recherche, institutions, associations, d'indiquer les partenaires et les modalités de partenariat qu'elles mettront en œuvre, à toutes les étapes du projet :** de la définition partagée du questionnement de départ motivant la demande, (du recueil et du partage des informations jusqu'aux modalités de restitution, de recherche et de valorisation, en passant par le pilotage de la recherche et la validation des acquis).

3- La nature des projets de recherche

Les recherches peuvent être de différentes natures.

- État des lieux des pratiques et des processus de CSTI pour en dégager les limites et les potentiels.
- Recherches qui entrent en dialogue avec des projets de CSTI
- Recherches qui sont parties prenantes d'expérimentations lancées par des acteurs du champ des cultures scientifique, technique et industrielle ou d'autres acteurs.

Quelle que soit la forme retenue, le développement et le résultat de la recherche devront suivre des critères d'objectivité : questions conceptuelles sous-tendant la recherche, état de l'art, explicitation des présupposés, présentation des différents points de vue engagés dans la recherche, présentation et mise en débat des sources, explicitation des objets de débat et des différends, explicitation de la méthodologie employée, etc.

Enfin, les équipes candidates s'engagent à participer au séminaire de suivi organisé par l'OCIM, en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication (Secrétariat général/ Service de la coordination des politiques culturelles/ Département de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la technologie), à y restituer l'avancée de leurs recherches et à concevoir des modes de valorisation cohérents avec la logique de partenariat propre à cet appel.

4- L'impact attendu

L'effet attendu de l'appel à projets porte sur l'évolution des pratiques professionnelles, l'expérimentation d'une manière de travailler faisant place à la coconstruction, grâce à la confrontation avec les pratiques et la réflexivité d'autres acteurs, issus de la recherche universitaire et de la société civile. Cette démarche est particulièrement adaptée à la CSTI, par son histoire et les méthodologies éprouvées mises en œuvre qui s'appuient tant sur la participation large à l'élaboration des connaissances que sur les ressorts des pratiques artistiques. De ce fait, l'accompagnement méthodologique est décisif. Il fait partie intégrante du dispositif.

5- Financement et durée

Pour favoriser la diversité et le nombre des projets, le financement apporté par le ministère de la Culture et de la Communication est conçu comme une aide incitative à explorer des thèmes et des modalités de recherche nouveaux. Le budget attribué à cet appel à projets de recherche est d'un montant de 100 000 euros. Aussi, les sommes allouées se situent-elles dans une fourchette allant de 5000€ à 20 000€⁷, tout en respectant les règles de subvention de l'État.

Les recherches devront se dérouler sur une période maximale de 18 mois.

⁷-Exprimé en HT ou TTC selon le statut du porteur de projet.

6- Calendrier

Lancement de l'appel à projets : octobre 2015

Réception des réponses : 10 décembre 2015 au plus tard

Sélection des dossiers subventionnés : janvier 2016

Début des recherches : 1er trimestre 2016

Rapports d'étape : octobre 2016.

Annexe

L'OCIM, un acteur majeur de la CSTI depuis 30 ans

L'OCIM, service général de l'université de Bourgogne, sous la co-tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'université de Bourgogne, est un centre de ressources professionnelles ayant pour mission d'accompagner les acteurs des Musées, du Patrimoine et de la Culture Scientifiques, Techniques et Industriels (MPCSTI), en contribuant à la structuration et l'évolution de leurs pratiques et méthodologies professionnelles, notamment en termes de professionnalisation et de capitalisation.

Depuis sa création en 1985, il remplit des missions d'intérêt général se développant aujourd'hui selon quatre axes : un programme de formation continue, formations à la carte et journées professionnelles ; une offre diversifiée en documentation ; l'édition d'une revue et de produits éditoriaux papier et numériques ; l'observation du champ professionnel. Son aire de déploiement est le territoire français, connecté aux acteurs européens et internationaux, notamment francophones.

L'OCIM intervient à la fois comme acteur et animateur dans le champ MPCSTI. Service à vocation nationale situé en région, il a privilégié et privilégie toujours des actions de **terrain, pour et avec des acteurs institutionnels, associatifs et privés** sur l'ensemble du territoire français et de la sphère francophone. Dans l'objectif de **faire circuler et partager**, il développe des activités de production et de diffusion des savoirs, des savoir-faire et de l'information.

Le parti pris de l'OCIM, c'est la **coopération** avec des **chercheurs, des réseaux professionnels formels ou informels et des professionnels**, chacun étant à même de participer, contribuer, voire co-construire dans un cadre partenarial des projets éditoriaux, des rencontres professionnelles territoriales, nationales ou internationales... Cette coopération repose sur les espaces de **réflexion, d'échange et de partage** à travers les différentes actions **co-construites** avec :

- les acteurs et/ou réseaux professionnels transdisciplinaires : les muséums d'Histoire naturelle (Conférence permanente des Muséums de France), les centres de culture scientifique, technique et industrielle (Association des musées et des centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle-AMCSTI), les écomusées et musées de société (Fédération des écomusées et des musées de société-FEMS), les jardins botaniques (Association Jardins Botaniques de France et des Pays Francophone) ... ;
- les adhérents à diverses associations professionnelles : Association générale des conservateurs des collections publiques de France-AGCCPF, International Council of Museums-ICOM, Médiation culturelle association-MCA... ;
- les organismes francophones intervenant dans le domaine muséal : Société des musées du Québec-SMQ, Association des musées suisses-AMS et Musées et Société en Wallonie-MSW.

Les actions en direction des acteurs et des réseaux professionnels se concrétisent également par la **co-production** de publications et de formations alliant théorie et pratique, recherche et application sur le terrain, méthodologie et compte rendu d'expériences.

Situé au sein de l'université Bourgogne, l'OCIM donne une importance à la production du savoir dans et autour des musées et centres de sciences. Les liens constants entre les musées et la recherche, les nombreuses études et expériences ainsi que leurs analyses constituent des thématiques privilégiées qui trouvent leur expression à travers les actions de l'OCIM (édition, formation, documentation, observation).